**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 JANVIER 2017**

**Absents :** Mr CHALMETON Jean

Mr BERTHUIT Jean donne procuration à Mr KWIETNIAK Casimir

**Secrétaire de séance** : Mr ROUSSET Jérôme

Signature du récapitulatif des délibérations du 17 Novembre 2016.

1. *Demande de Subvention « Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux » pour l’acquisition de matériels de déneigement*

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu’il faudrait penser à remplacer l’étrave qu’utilise Didier pour les opérations de déneigement. En effet, celle-ci a plus de 40 ans. Afin de pouvoir l’adapter au tracteur communal, il faut prévoir l’installation d’un relevage avant. Enfin, pour sécuriser le travail du « déneigeur », l’achat de chaines pour les roues avant du tracteur serait judicieux.

Le montant du devis correspondant s’élève à:

- Etrave à neige : 9 200,00 €

- Relevage avant tracteur : 3 500,00 €

- Jeu de chaines : 1 670,00 €

**pour un montant total de** **14 370, 00 € HT.**

Mr VALADIER Jean-Paul dit que l’employé municipal ne peut pas « faire mieux » actuellement avec le matériel dont il dispose : la sableuse est lourde, et fait soulever l’avant du tracteur, ce qui ne permet pas à l’étrave de « racler » parfaitement la route.

Mr VALENTIN François précise qu’il faut veiller à ce que l’étrave puisse passer partout.

Mr le Maire lui répond que cela a déjà été vérifié.

Mr VALENTIN Cédric demande s’il ne serait pas judicieux de penser à acheter une saleuse pour le « déneigeur » qui n’en dispose pas encore.

Mr Valentin François indique qu’il est difficile de se prononcer sur la présentation d’un seul devis.

Mr le Maire lui explique que nous en sommes seulement à la demande de subvention, et qu’à ce stade là un seul devis suffit. Toutefois plusieurs devis seront demandés si l’achat doit être concrétisé.

Mr VALENTIN François précise qu’il a fait faire un autre devis pour un montant total de 13490 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide de solliciter la subvention et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier.

1. *Groupement de Commandes de Voirie du Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipement de la Lozère*

La convention signée il y a 4 ans avec le SDEE arrive à son terme. Il nous est donc proposé de la renouveler, tout en acceptant la création d’un groupement de commandes permettant de mutualiser différentes prestations.

A titre d’exemple, Mr le Maire précise que pour les commandes relatives à la réalisation des travaux de voirie communale, c’est le SDEE qui « monte » les dossiers de marchés publics en regroupant plusieurs collectivités, ce qui permet de bénéficier de prix intéressants.

Mme VALENTIN Françoise demande si le SDEE est objectif dans le choix des entreprises.

Mr le Maire lui répond par l’affirmative, et précise que les différentes règles et procédures fixées par le Code des Marchés Publics sont respectées.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d’un groupement commandes pour la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers, avec le SDEE.

1. *Renouvellement du Contrat Unique d’Insertion*

La partie de contrat CUI de Thierry BRUN se termine le 28 février 2017, mais il reste 6 mois à renouveler à raison de 20 heures en CUI, et 4 heures à la charge de la collectivité.

Du fait que de la modification des contrats CUI qui doivent maintenant être signés pour une durée d’un an, il y a donc deux possibilités pour renouveler le contrat, à savoir :

* contrat de 6 mois en CUI avec autorisation de dérogation
* contrat de 6 mois en CUI, et 6 mois en CDD à la charge de la collectivité.

Mr le Maire précise qu’il est très satisfait du travail de Thierry, et qu’il forme avec Didier une très bonne équipe du fait de leur complémentarité.

Mr KWIETNIAK Casimir confirme qu’ils savent très bien se répartir les tâches.

Mr VALENTIN François demande si financièrement la Commune peut se permettre de recruter un employé.

Mr le Maire lui répond qu’il faut bien sûr considérer le côté financier, mais sans oublier le côté humain et social qui lui aussi est très important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat.

1. *Délégués au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l’Aubrac*

Le conseil syndical de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l’Aubrac a accepté notre commune en qualité de « commune associée ». Il faut donc procéder à la désignation de deux délégués.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne :

* Mr Alain FARGES comme délégué titulaire
* Mme Corine PLEKANIEC comme déléguée suppléante.

1. *Demande d’un local par l’Amicale de l’Ecole*

Mr le Maire donne lecture de la demande de l’Amicale de l’école relative à la mise à disposition d’un local, suite à une fuite d’eau qui a abimé différents articles stockés dans une pièce de l’école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose que la petite pièce au fond de l’ancienne poste puisse être mise à leur disposition.

Avant de prendre une décision définitive, Mr le Maire rencontrera le bureau de l’école pour leur soumettre cette proposition.

Mr le Maire indique qu’il serait souhaitable que le garage de la salle des fêtes puisse être « récupéré », afin de gagner de la place en vue d’un projet de création d’une cuisine qui lui semble un équipement complémentaire indispensable.

Il s’adresse donc à Mrs Valentin François et Cédric , membres du comité des fêtes, afin de leur demander de bien vouloir réfléchir à la possibilité d’enlèvement du « matériel » et des objets divers appartenant à l’association.

Cette demande sera soumise à la prochaine assemblée générale du comité des fêtes.

*Questions Diverses*

* *Mr CROZAT Joseph demande où en est le PLU. Mr le Maire lui répond que suite au départ de la personne qui avait en charge l’élaboration du document, son remplaçant a le dossier entre les mains, mais que pour le moment nous sommes dans une situation d’attente.*
* *Lozère Ingénierie vient de rendre son étude concernant les aménagements de sécurité du village de la Chaumette. Une copie du document est distribuée à tous les conseillers municipaux.*
* *Mr VALENTIN Cédric précise qu’il y a une différence entre le compte rendu et la délibération, concernant le tarif « anniversaire » de la location de la salle des fêtes. Le tarif voté était de 50 €uros plus les charges. La délibération sera donc modifiée.*
* *Un point sur les travaux de l’école est fait par Mr le Maire.*
* *Un nouveau programme de réfection de voirie communale va être mis en place. Si les conseillers ont des propositions pour de nouveaux tronçons qu’il serait judicieux de programmer, ils doivent les proposer.*
* *Mr FALCON Serge demande si le « stop » de la déchetterie est du « ressort » de la commune, et indique que « personne » ne le respecte, ce qui nécessiterait de vraiment faire quelque chose car cela est dangereux.*

**Séance levée à 22h10**